



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 04 Mars 2015

Date de la convocation 18 Février 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BÉNARD Bénédicte, CEYRAS : Mme BARRÉ Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ ROQUES Micaela, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, M.PONCÉ Yvan, Mme ROBERT Laure, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge NEBIAN : M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, M.DUPONT Laurent, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.BOUTELOUP Rémy.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier, M.FAVIER Marc à M.REVEL Claude, M.BARON Bernard à Mme BLANQUET Elisabeth, Mme PRULHIERE Yolande à Mme MARTINEZ ROQUES Micaela, Mme OLLIE Sophie à M.DO Laurent, Mme PASSIEUX Marie à M.COSTE Bernard, M.BRUN Olivier à M.VALERO Claude. Mme MALMON Sylvie à M.BARDEAU Francis, Mme GUERIN Audrey à M.ALEIX Bertrand, M.RODRIGUEZ Joseph à M.DIDELET Serge,</p>

Objet : Constitution d'un groupement de commandes pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O) en restauration collective avec les communes de Brignac, Octon(regroupement pédagogique avec Salasc), Canet et Péret

Monsieur VIALA informe les membres du conseil que le marché de restauration collective passé avec la société API arrive à échéance à la fin de l'été 2015.

La Communauté de communes doit préalablement au lancement de la nouvelle consultation s'associer les services d'un Assistant à Maîtrise d'ouvrage qui l'accompagnera dans la préparation et la passation du prochain marché public.

Dans un contexte budgétaire tendu, les communes de Brignac, Canet et Octon (regroupement pédagogique avec Salasc) et Péret ont souhaité s'associer à cette démarche afin de constituer un groupement de commandes en vue d'optimiser les coûts grâce à l'augmentation des volumes (repas).

En conséquence, il est proposé une convention constitutive de ce groupement selon les conditions suivantes (voir projet de convention en annexe) :

- Désignation de la Communauté de communes en qualité de « coordonnatrice » du groupement de commande. Elle sera chargée à ce titre de procéder à l'ensemble de la mise en concurrence et de l'exécution du marché dans le respect des règles du code des marchés publics. Les communes de Brignac, Canet et Octon seront associées à toutes les étapes de la consultation et de l'exécution du marché ;
- La répartition des charges financières se fera au prorata des repas commandés en 2014.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VIALA, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O) en restauration collective avec les communes de Brignac, Octon(regroupement pédagogique avec Salasc), Canet et Péret

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20150306-2015-03-04-38-DE
Date de télétransmission : 16/03/2015
Date de réception préfecture : 16/03/2015